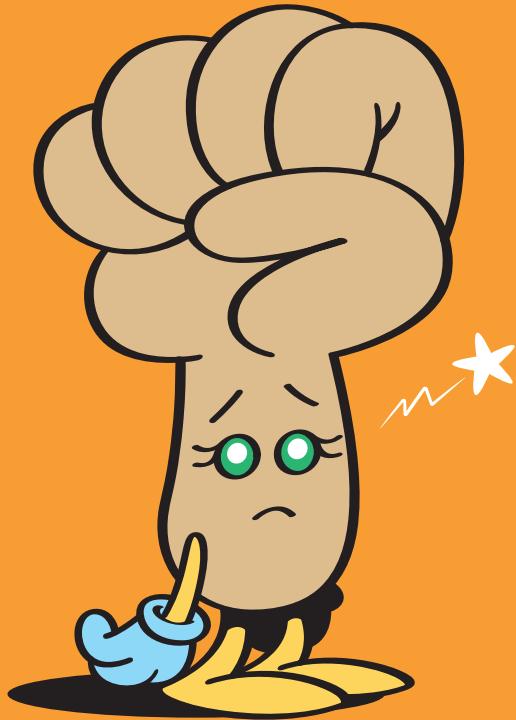


Madame Ayoye



La violence est pernicieuse, car elle ne laisse pas toujours de marques visibles. Un supérieur, un collègue, un élève ou un parent peuvent en être les auteurs. En aucun cas, elle ne doit être banalisée, ni même tolérée.

Comment reconnaître la violence ?

La violence prend différentes formes :

- Physique : coups, morsures.
- Verbale : cris, insultes.
- Numérique : textos, réseaux sociaux.
- Psychologique : menaces, dénigrement, propagation de rumeurs, isolement.
- Matérielle : bris d'objet.
- Sexuelle : paroles, actes à caractère sexuel.

Quoi faire si vous en êtes victime ?

- Brisez le silence. Parlez-en à un proche.
- Dénoncez la situation auprès de la direction.
- Communiquez avec votre syndicat local.
- S'il y a lieu, complétez le registre, le formulaire ou autre document de déclaration des actes de violence de votre centre de services scolaire et de votre syndicat local.
- Portez plainte à la police dans le cas d'un acte criminel (ex. : voies de fait, etc.).

En cas de blessures ou de souffrance psychologique :

- Consultez un médecin.
- Faites une réclamation auprès de la CNESST.

Pour toute information ou pour obtenir de l'aide, communiquez avec votre syndicat local.

capeutfairemal.com



Fédération autonome
de l'enseignement